

50.000 fonctionnaires d'Etat en trop ?

Edouard PHILIPPE, par ses annonces, entame la partition déjà rédigée par le Comité Action Publique 2022

Elections à la DNEF

Des élus dévoués, compétents, proches de vous et pleinement investis !



Trop de fonctionnaires ?

A force d'être assénée, l'idée qu'il y aurait trop de fonctionnaires en France est-elle pertinente ?

C'est en tous les cas le dogme sur lequel travaille, avec méthode, opiniâtreté et beaucoup de conviction, le gouvernement PHILIPPE.

Trop d'agents hospitaliers, trop de personnels pour la petite enfance, trop d'enseignants en collège et lycée, trop d'agents territoriaux, trop de fonctionnaires au ministère de la justice, des sports et bien sûr, trop d'agents des Finances Publiques, comme l'a encore récemment relevé la Cour des Comptes.

Ce qui est en jeu, au travers de ce dogme « macronien », emprunté au discours de la commission européenne qui, à elle seule, fonctionne avec 33.000 fonctionnaires, c'est tout simplement ce qui fait la qualité de vie de chacun d'entre nous.

Mais le dogme est-il justifié ?

Lorsqu'il est question d'un plan de départ volontaire ce qui est en jeu, ce n'est pas simplement de réduire le nombre de fonctionnaires, mais c'est surtout de permettre le recrutement de personnels sous un statut privé, ou plutôt d'agents privés de statut, devrait-on dire.

Le rêve des Darmanin et autres fossoyeurs de la fonction publique est en fait de disposer d'agents corvéables à merci, déplaçables à volonté, sans garanties et donc contraints à une obéissance totale.

Mais à force de rêver à une telle société, le risque n'est-il pas de faire basculer les plus fragiles dans une précarité pérenne et les millionnaires, dont le nombre progresse en France, dans un paradis, source de profits accrus, totalement libérés de la responsabilité sociale et collective ?

La section syndicale CGT DNEF a rencontré, le 8 novembre, Olivier RABOUTOT, chef de la BNEE, afin d'évoquer plusieurs points.

Concernant la note écrite de la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ) qui avait reproduit des propos attribués au chef de la BNEE, concernant des suppressions d'emplois et d'implantations (GREE) locales, nous avons reproché au chef de la BNEE qu'à trop pointer de prétendues insuffisances de ses services, il avait pris le risque de fragiliser la réputation et le professionnalisme de nos collègues auprès de la DCPJ.

Concernant l'annonce faite au séminaire sur l'instauration d'une limitation de durée sur poste des agents affectés à la BNEE, cette demande n'a pas été acceptée par CF. Il va cependant renouveler sa demande. Il nourrit le sentiment que certains collègues de la BNEE "n'auraient plus à l'esprit qu'ils sont agents de la DGFIP" et que leur expérience pourrait servir au réseau. Il soutient que la charge de travail pourrait justifier un temps limité sur poste.

Nous lui avons répliqué que la limitation dans le temps de la présence des agents sur leur poste ne permettrait pas à ces derniers d'acquérir l'expérience nécessaire aux spécificités du poste et que les arguments avancés relevaient plus d'un dogme, que du résultat d'une analyse sérieuse.

La flexion publique en marche !

A grand renfort de conférence de presse, l'annonce d'Edouard PHILIPPE est destinée à créer un choc dans la population, sur la réduction de la voilure du service public et de toute la fonction publique d'état. Mais gare à l'onde de choc !

Autant dire que les grands classiques du genre sont respectés. Loin de nous la volonté de comparer le maigre talent du premier ministre avec les maîtres de la tragi-comédie, mais il y a bien quelque chose qui pourrait s'y rapprocher.

Unité de temps, le quinquennat présidentiel, l'unité de lieu, la fonction publique et le scénario d'une pièce en quatre actes. Acte un, les objectifs, acte deux les moyens, acte trois la perspective et enfin la chute. Sans oublier, bien sûr les remerciements aux complices du Comité d'Action Publique 2022 (CAP 22) qui a fait connaître, en plein été, ses recommandations.

1 - s'engager à des suppressions massives de postes.

Prenant prétexte d'une réflexion sur les missions, qui devraient rester régaliennes ou pas, le premier ministre annonce la suppression de pas moins de 50.000 emplois au sein de la fonction publique d'Etat.

Celle-ci comprend 2,4 millions d'agents sur 5, 5 millions au total, dont 1,9 millions de fonctionnaires territoriaux et 1,2 millions au sein de la fonction publique territoriale.

A noter que le candidat MACRON envisageait dans son programme la suppression de 120 000 emplois de fonctionnaires.



70.000 emplois sont encore menacés au sein de la fonction publique locale !

Edouard PHILIPPE se consacre pour l'instant sur la seule fonction publique d'Etat, histoire de montrer l'exemple.

2 - Mettre les moyens en adéquation

En promouvant un plan de départs volontaires, le premier ministre entend amorcer la pompe qui lui permettra d'avancer enfin d'une manière significative dans le sens d'une réduction massive de l'emploi public.

Une prime de départ volontaire d'un montant équivalent à deux ans de salaires.

Un accompagnement vers la sortie sous la forme d'un plan d'intégration et de recyclage dans le privé.

La promesse d'une indemnisation en cas de période de chômage.

Décidément on ne lésine pas dans les moyens mis en œuvre pour favoriser un départ massif.

3 - Recruter des agents contractuels.

Il s'agit donc bien d'une transformation en profondeur de la fonction publique.

Cette transformation suppose soit le recours à des agents contractuels, soit à des salariés sous contrat de droit privé. Bien sûr, cela nécessitera quelques aménagements et mises à jour statutaires. L'administration d'Etat se retrouvera, comme à la poste avec deux types d'emplois, des fonctionnaires sous statut et des agents de droit privé.

4 - la carotte pour parvenir à l'objectif

Pour remplir ses filets, Edouard Philippe envisage d'avoir recours à la méthode éprouvée de la carotte.

Ainsi, il tient particulièrement à recourir à une forme d'intéressement, par le biais de la prime au mérite. L'avantage est qu'un tel dispositif peut également être mis en place pour les personnels sous statut dont il est également envisagé de rendre une partie des primes dépendantes du rendement. Pour ce faire et parvenir à distinguer l'ivraie du bon grain, il va falloir établir des barèmes et des indicateurs susceptibles de mesurer le taux de satisfaction des usagers, taux qui serviront de base à la rémunération au mérite, chère à DARMANIN.

Même s'il faudra attendre le dispositif concret, il n'en reste pas moins que l'hypothèse est, désormais, clairement posée.

Le danger est donc imminent et nous serions bien avisés de nous en mêler ■

Du déjà vu !

Un dispositif de départ volontaire renforcé par un congé de transition et la recherche de la mobilité fonctionnelle, l'objectif du gouvernement demeure. Il s'agit, au fond de modifier le statut et les droits et garanties des fonctionnaires.

Départs volontaires et transition professionnelle

L'indemnité de départ volontaire (IDV), créée par le gouvernement Fillon, demeurera réservée aux agents de l'État dont le poste est supprimé suite à une réorganisation du service et qui décident de partir dans le secteur privé. Elle sera accessible jusqu'à deux ans avant l'âge légal de départ à la retraite au lieu de cinq actuellement. Ce qui est nouveau, c'est que ces agents démissionnaires pourraient avoir droit au chômage.

Le Secrétaire d'État a aussi annoncé la création d'un congé de transition professionnelle assorti du maintien de la rémunération ainsi que celle d'un « dispositif passerelle ». Ce dernier permettra pendant un an à un fonctionnaire partant travailler dans une entreprise privée d'avoir la possibilité de revenir dans la Fonction publique. Il est également prévu un renforcement de la prime de restructuration et le maintien du même niveau de rémunération pendant six ans en cas de changement de poste.

La différence entre les évolutions de carrières et la mobilité volontaire

Le Fonctionnaire est titulaire de son grade et non de son emploi et que l'adaptabilité de la Fonction publique constitue une dimension incontournable.

Mais, ceci posé, il n'est pas question de compter sur la CGT pour accompagner un plan d'abandon de missions publiques et de nouvelles suppressions d'emplois qui en seraient la conséquence ■

Pour la CGT, la mobilité choisie suppose des garanties incontournables !

L'amélioration de la mobilité choisie est souhaitable, elle doit se réaliser dans le respect strict du statut général. Pour se faire, des exigences s'imposent.

- Supprimer toutes les disparités entre certains corps aux missions strictement identiques qui existent sur plusieurs versants de la Fonction publique.
- Améliorer la formation tout au long de la vie, en inventant de nouveaux dispositifs efficaces et en dégageant les moyens indispensables.
- Mettre en place des troncs communs de formation dans les écoles de la Fonction publique sur les trois versants.
- Intégrer les primes ayant un caractère de complément salarial dans le traitement brut. En effet, l'invéraisemblable hétérogénéité des niveaux indemnitaires servis constitue un frein à la mobilité.
- Réfléchir à des accélérateurs de carrière, dans les zones difficiles, rurales ou urbaines. Les dispositifs existants n'ont pas fait la preuve de leur efficacité. Ces accélérateurs de carrière auraient le mérite d'être acquis une fois pour toute, contrairement à tous les dispositifs assis sur des primes.
- Développer le logement social dans les zones où l'habitat atteint des tarifs prohibitifs pour la plupart des agents de la Fonction publique.
- Créer des emplois dans les nombreux services sous tension.

Plan social dans la fonction publique : l'exemple de la DIRECCTE

La mission du pôle 3E (Entreprises, Emploi, Economie) au sein des Direcctes (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) s'articule autour du développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle sur le territoire.

Bruno Le maire l'a confirmé lors de la rencontre du 4 septembre, plus de 70% des postes en pôle 3E vont être supprimés d'ici le 31 décembre 2018 (310 emplois). Pour se faire il propose de recentrer le rôle du pôle 3E autour de seulement 3 missions :

1. L'accompagnement des entreprises en difficulté ;
2. Le développement des filières stratégiques ;
3. L'innovation.

Le reclassement s'appuiera sur un bilan de compétence et les choix de mobilité des agents. Tous les agents seront reclassés au 31/12/2018 au sein des autres versants de la fonction publique ou par des départs au sein du secteur privé, avec indemnité ■

EN BREF

Perquisition au siège de la France Insoumise : Communiqué de la section syndicale CGT enquêtes fiscales



ENQUÊTES FISCALES

COMMUNIQUE

La section syndicale CGT de la DNEF tient à exprimer son soutien aux collègues de la BNEE et de la BNRDF, ainsi que les collègues policiers de la Police Judiciaire qui ont rempli avec calme et détermination leur mission, dans les conditions houleuses que nous avons vues et que nous déplorons, lors des opérations de perquisition au siège du parti La France Insoumise.

Lors de cette intervention qui s'est déroulée dans le cadre légal défini par la loi, certains de nos collègues ont été bousculés, insultés, menacés et cela est inacceptable. Nous les assurons de notre pleine et entière solidarité.

Une rencontre a eu lieu, à notre demande le 17 octobre 2018 auprès de la Direction de la DNEF, afin qu'elle prenne toute disposition utile pour apporter l'aide et l'appui, y compris juridique, que nos collègues estimerait nécessaires.

*Pantin,
le 18 Octobre 2018*

EN BREF

En campagne.
► **vendredi 8 novembre**

Organisée dans le cadre des élections des Instances représentatives du personnel CTM - CAPN CTR - CAPL - CTL, une distribution de tracts et de rencontre avec les fonctionnaires a eu lieu sur le parvis de Pantin Manufature, escalier d'accès au restaurant administratif,
Merci pour l'accueil qui nous a été fait.

AGENDA

Hmi élections professionnelles
► **vendredi 23 novembre 2018.**

Salle 133/134
de 14h00 à 16h00

Consacrée à l'enjeu des élections en CAPL et CTL à la DNEF et au sens du vote CGT au sein de la DGFIP.

Ce sera l'occasion de partager un thé ou un café ensemble.

ELECTIONS DES INSTANCES DGFIP

Paroles d'élus !

Entretien avec Alain PAILLE et Roberto GONÇALVES, candidats présentés par la section CGT DNEF en Commission Administrative Paritaire Locale de la catégorie A.



Question : Alain tu es candidat CGT en tête de liste en CAP locale n°1 à la DNEF. Peux-tu expliquer les raisons qui ont motivé ta candidature ?

Alain PAILLE :

« Mes motivations sont multiples. Je pense que dans le contexte actuel particulier à la DGFIP, il ne faut pas dissocier la défense collective des agents de celle individuelle. En étant expert national en CAP, j'ai pu constater qu'il était possible de faire bouger les lignes. Par ses décisions, la CAP peut faire preuve de hauteur de vue et être capable de dénouer de nombreuses situations, parfois douloureuses pour les agents.

A propos de ton expérience de ces quatre années en CAP Nationale, qu'en as-tu retiré ?

Je pense avoir acquis une expérience certaine durant ses 4 ans que je souhaite aujourd'hui mettre au profit au niveau local en servant mes collègues. Être dans les services et être confronté aux réformes et aux restructurations et évolutions de nos missions m'a permis en CAPN de faire entendre la voix des services. Connaître les métiers a facilité mes interventions visant à défendre les agents notamment lors des recours en évaluation. »

Alain, penses-tu, dans le contexte actuel de la DGFIP, les menaces sur les règles de gestion, sur le statut et les carrières, que les CAP sont encore un lieu où on peut défendre les agents ?

Alain PAILLE :

« Le contexte actuel à la DGFIP tant à supprimer les règles qui sont des garanties. On pourrait citer la garantie à résidence en cas de suppression de poste. Cette situation est particulièrement préoccupante et risque de détériorer la qualité de vie des agents. Dans ce contexte les CAP dérangent la Direction Générale. Elles constituent un obstacle à l'arbitraire et au fait du Prince.

C'est pour cela d'ailleurs que les temps alloués à la préparation des dossiers ont considérablement été réduits en 2018. Il s'agit d'une première étape pour limiter la défense des collègues. C'est bien parce que nos CAP, lieu d'échange et de débat, dérangent qu'il faut se battre pour les conserver.

A la DNEF, en CAP Locale nous serons avec mes collègues élus extrêmement vigilants sur le respect des droits des agents. C'est le sens de notre engagement. »

Question : Roberto tu es candidat CGT en seconde position en CAP locale n°1. Tu as participé, pendant plus de quatre années, à

la défense des agents en tant que suppléant. Que peux-tu dire sur ton expérience acquise durant cette période ?

Roberto GONÇALVES :

« Pour moi, il s'agissait de ma première expérience en tant qu'élu du personnel et le fait de participer à toutes les séances m'a permis de mieux maîtriser les problématiques en matière de règles de gestion.

Par ailleurs, à la CGT, le titulaire et le suppléant siègent toujours ensemble. Durant cette mandature les garanties des agents ont connu un recul sans précédent.

Affectations au choix, baisse des potentialités en liste d'aptitude, fin de la valorisation pour la notation. Toutefois, les CAPL jouent un rôle essentiel sur toute votre vie administrative. En tant qu'élu de la CGT, nous sommes attachés à des règles de gestion transparentes et égalitaires et nous nous attachons à informer, à rendre compte de notre mandat et à se rendre disponible pour nos collègues syndiqués ou non. »

Si la CGT obtenait deux élus en CAPL n°1, cela changerait-il les choses et en quoi ?

Roberto GONÇALVES :

« Le fait d'avoir un deuxième siège permettrait à la CGT de mieux porter les revendications des agents. Dans un contexte marqué par la remise en cause des droits et garanties, les agents de la DNEF ont tout intérêt à envoyer un message clair à la Direction et choisir un syndicat dynamique, réactif, à l'écoute, au plus près de la réalité quotidienne de tous.

La loi « Essoc » va affaiblir le contrôle et la lutte contre la fraude. Le signal envoyé au-delà de la DGFIP pèsera dans la balance en fonction du poids du vote CGT ■

